



La Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières délègue à chaque département le soin d'élaborer un Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Un des objectifs est de permettre à ceux qui souhaitent se mobiliser contre l'insécurité routière de bénéficier d'un accompagnement, de financements adaptés... pour réaliser leur projet.

Ce document a pour but de vous aider à transformer votre attente, votre intention, votre volonté, en action de prévention de sécurité routière que vous concevrez et réaliserez sous la forme d'un projet.

Il s'adresse aux responsables associatifs, aux élus, aux chefs d'établissements, aux enseignants, aux chefs d'entreprises...

## LES QUESTIONS À VOUS POSER

### ● Quel public ?

- Jeunes : 0 à 14 ans, 15 à 19 ans, 20 à 24 ans
- Actifs : 25 à 64 ans
- Séniors : plus de 65 ans

### ● Quels objectifs ?

### ● Quel catégorie d'usagers ?

- Piétons
- Cyclistes
- Cyclomotoristes
- Motocyclistes
- Usagers de véhicules légers

### ● Quel comportement ?

- Alcool
- Stupéfiants
- Vitesse
- Médicaments, état de santé
- Méconnaissance ou non-respect des règles
- Ceinture de sécurité
- Port du casque
- Fatigue

### ● Quel type d'action ?

- Conférence
- Sensibilisation grand public, animations diverses (stand...)
- Campagne sur Internet ou blog
- Spectacle
- Jeu concours

### ● Avec qui voulez-vous réaliser votre projet ?

- Gendarmerie
- Police nationale
- Police municipale
- Association oeuvrant en sécurité routière
- DDT - Coordination Sécurité routière, sous pilotage de la préfecture
- École
- Collège
- Lycée

### ● Quelle date ?

### ● Quel lieu ?





## DES IDÉES D'ACTION

- Alcool et conduite (lunettes et parcours « alcool »)
- Sensibilisation au risque routier (addiction)
- Atelier avec le test-o-choc (simulation de crash test et rôle de la ceinture)
- Bar pédagogique (démonstrations concrètes sur les quantités d'alcool)
- Atelier avec le simulateur deux roues motorisées
- Témoignage de victimes ou de responsables d'accident
- Révision de l'éclairage à l'automne des vélos
- Organisation d'une journée « sécurité routière »
- Exposition avec des élèves dans le cadre des nouvelles activités pédagogiques
- Séance de recyclage du Code de la route pour les seniors.

La préfecture et la DDT - Coopération Sécurité routière sont à votre disposition pour vous faire partager d'autres bonnes pratiques.



## LE FINANCEMENT

Pour financer votre action, vous pouvez notamment obtenir une aide auprès de la Coopération Sécurité routière sous pilotage de la préfecture :

- soit par la mise à disposition d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) qui peuvent assurer l'animation d'ateliers ou de conférences ;
- soit par le prêt de matériels<sup>1</sup> ;
- soit par l'octroi d'aides financières.

<sup>1</sup> La DDT - Coopération Sécurité routière peut vous fournir tout matériel utile (dépliants, affiches, éthylotests chimiques, vidéos, ...) et vous prêter des outils pédagogiques (lunette alcool, simulateur deux roues motorisés, bar pédagogique, test-o-choc, reflexiometre).

 L'utilisation d'outils pédagogiques nécessite une animation particulière effectuée par un IDSR.

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

rendez-vous sur le site des services de l'État en Saône-et-Loire  
rubrique « Sécurité routière »

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/securite-routiere-r469.html>

